

**2DS Bureau d'études
SASU**
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : CHEMIN DE LA
MIRANDETTE 32140 MASSEUBE
924 920 317 RCS Auch

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 12/08/2025**

L'an deux mille vingt cinq
Le douze août,
À quatorze heures,

Monsieur David DA SILVEIRA SANTOS, Associé unique et Président de la Société 2DS Bureau d'études propriétaire de la totalité des 1000 actions composant le capital social de ladite société ;

A pris les décisions suivantes :

- Modification administrative de l'adresse du siège social,
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'associé unique, prend acte de la décision administrative rendue par la Mairie de MASSEUBE, qui a procédé à la mise en place d'un nouvel adressage de ses voies (rues, routes, impasses...) conformément à la réglementation en vigueur, modifiant ainsi l'ancienne adresse du siège social "Chemin de la Mirandette 32140 Masseur" qui devient à présent " 358 chemin de la Mirandette 32140 MASSEUBE".

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence, l'associé unique modifie les statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 358 chemin de la Mirandette 32140 MASSEUBE. »

Le reste de l'article est inchangé.

Suite à la mise à jour des statuts, l'associé décide de supprimer purement et simplement les articles 29 et 30 n'ayant plus de raison d'être.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour

remplir toutes formalités de droit. De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur David DA SILVEIRA SANTOS